



## RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

### NOTICE EXPLICATIVE

Tout raccordement au réseau public de collecte des eaux usées est **obligatoirement soumis à l'obtention d'une autorisation préalable** délivrée par le gestionnaire du réseau.

#### 1 – Votre démarche :

La demande d'autorisation de branchement, ci-après, doit être adressée par voie postale, mail ou télécopie à :

<b>PERIMETRE</b>	PERIMETRE DES COMMUNES DE : AFFOUX, AMPLEPUI, ANCY, CHAMBOST ALLIERES, CHENELETTE, CLAVEISOLLES, COURS, CUBLIZE, DIEME, GRANDRIS, JOUX, LAMURE SUR AZERGUES, LES SAUVAGES, MEAUX LA MONTAGNE, POULE LES ECHARMEAUX, RANCHAL, RONNO, SAINT APPOLINAIRE, SAINT BONNET LE TRONCY, SAINT CLEMENT SOUS VALSONNE, SAINT FORGEUX, SAINT JEAN LA BUSSIERE, SAINT JUST D'AVRAY, SAINT MARCEL L'ECLAIRE, SAINT NIZIER D'AZERGUES, SAINT ROMAIN DE POPEY, SAINT VINCENT DE REINS, THIZY LES BOURGS, VALSONNE, VINDRY SUR TURDINE	VILLE DE TARARE
	<b>COORDONNEES DU GESTIONNAIRE</b>	<b>SUEZ</b> SERVICE ASSAINISSEMENT 15 RUE EDOUARD MILLAUD - THIZY 69240 THIZY LES BOURGS  CONTACT : TELEPHONE : 09 77 40 84 08 FAX : 04 74 64 35 90 MAIL : <a href="mailto:JOELLE.LONGEOT@SUEZ.COM">JOELLE.LONGEOT@SUEZ.COM</a>

#### 2 – Traitement de votre demande :

Le gestionnaire du réseau d'assainissement public s'engage :

- A réaliser un devis pour branchement neuf sous un délai de 8 jours ouvrés après rendez-vous sur place,
- A réaliser le branchement neuf le cas échéant, sous un délai de 15 jours après la signature du devis et obtention des autorisations administratives,
- A assurer la surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien du branchement sous la partie publique (de la boîte de branchement au collecteur).

#### 3 – Coût de votre assainissement lors du raccordement :

a) Les **frais de construction du branchement, partie publique comprise** selon devis du gestionnaire en application du bordereau des prix fixé au contrat d'affermage conclu avec la collectivité ou de toute autre entreprise habilitée, sous réserve du contrôle des travaux par le gestionnaire du réseau.

b) Le paiement de la **Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif** (P.F.A.C). Cette participation contribue au financement des équipements d'assainissement collectif et est due par les propriétaires d'immeuble rejetant des eaux usées au réseau public de collecte.

c) Le **coût de collecte et de traitement des eaux usées**, prélevé directement sur votre facture d'eau potable.

Le Président,  
Patrice VERCHERE

Pour le Président  
La Vice-Présidente Déléguée  
Sylvie MARTINEZ





**DEMANDE D'AUTORISATION DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

**Eaux usées – Eaux Pluviales**

Immeuble comprenant.....logement(s)

Je soussigné : Nom.....  
Prénom.....

Demeurant (adresse actuelle).....  
.....

N° téléphone : .....

En qualité de :

- Mandataire dûment autorisé de M .....
- Propriétaire

**CONTROLE DE CONFORMITÉ DE VOTRE BRANCHEMENT**

Afin de réaliser le contrôle de conformité de vos installations, vous devez contacter le gestionnaire du réseau d'assainissement pour convenir d'un rendez-vous, avant la fin des travaux de raccordement entre votre réseau privé et la boîte de branchement publique.

Ai l'honneur de solliciter une autorisation de branchement au réseau public et une demande de construction :

- d'un branchement destiné à évacuer les eaux usées (eaux vannes des W.C et eaux ménagères)\*
- d'un branchement destiné à évacuer les eaux pluviales, uniquement si aucune solution alternative de gestion des eaux pluviales à la parcelle n'est possible\*

concernant l'immeuble sis :

adresse : .....

code postal : ..... Commune : ..... Section et n° de parcelle : .....

Le radier de la boîte de branchement sera à moins.....mètres du terrain naturel ou de la chaussée existante.

\*\*\*\*\*

**Principales dispositions techniques à respecter**

Conformément à la réglementation générale, au règlement sanitaire départemental et plus particulièrement au règlement de service de la Communauté de l'Ouest Rhodanien, je note que :

- Sont interdits les rejets d'hydrocarbures, produits toxiques ou corrosifs, ou tout autre rejet de nature à nuire au bon fonctionnement des ouvrages et au personnel d'entretien du Service Assainissement.
- Je dois mettre hors d'état de servir toute fosse (cabinet d'aisance, fosse septique,...) avant raccordement au réseau public.
- Je dois prévoir l'installation éventuelle d'un dispositif de protection contre les retours d'eau, dans la partie privative du branchement.

Fait à ....., le.....  
Signature

**Pièces à joindre :**

Plan de situation

Plan de masse partiel (côté rue) à l'échelle 1/100<sup>ème</sup>

ou simple croquis donnant avec précision :

- la situation de l'immeuble par rapport à la voie publique
- l'emplacement du tabouret de branchement sur la voie publique
- la profondeur exacte de ce tabouret de branchement compte tenu de la profondeur de l'égout

**\*Le service de l'assainissement vérifiera la faisabilité des branchements en fonction du réseau existant. Cocher la case correspondante.**

*La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien protège la confidentialité des données personnelles que vous lui confiez. Les données qui vous sont demandées sont strictement nécessaires pour l'instruction de votre demande de branchement au réseau d'assainissement. Les informations qu'elles contiennent sont protégées, transmises uniquement au délégataire de la COR et seront conservées pendant la durée légale et celle de leur utilité. Elles peuvent faire l'objet de bilans statistiques anonymes.*

*Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer les droits relatifs à vos données personnelles auprès de la COR soit par courriel [rgpd@c-or.fr](mailto:rgpd@c-or.fr), soit par courrier à COR, RGPD, 3 rue de la Venne, 69170 Tarare.*